

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2026-15

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
11	7	10

Date de la convocation :

31 mars 2026

Date d'affichage :

31 mars 2026

Objet de la délibération :

**Délibération relative à un
conventionnement avec la
société TOTEM pour
installation d'une antenne de
télécommunication**

Vote POUR : (8

Vote CONTRE : (1

Abstention : (1

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars, les membres du Conseil Municipal de l'île d'Houat se sont réunis en session ordinaire dans la salle communale, suite à la convocation dématérialisée, en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code General des Collectivités Territoriales.

Présents : LE FUR Philippe, LE BERRE Claudine, LE ROUX François, LE ROUX Frédéric, TOURNIER Roland, CAMBOLY Laurine, DESNOS Kevin.

Absents et/ou représentés :

- RIGOINE DE FOUGEROLLES May représentée par TOURNIER Roland ;
- EYMARD Marie-Renée représentée par LE FUR Philippe ;
- LEROUX François représenté par LEROUX Frédéric ;
- LE GURUN Caroline

Secrétaire de séance : PHILIPPE Hugues

Monsieur le Maire précise qu'il a convoqué le conseil en urgence suite à la demande exprimée de corriger les plans d'implantation de l'antenne de télécommunication. Cette requête a été transmise aux sociétés TOTEM et EIFFAGE en charge de ce possible déploiement qui avait sollicité la commune pour prendre une décision rapide d'installation pour tenir compte des délais de réalisation et être opérationnel avant la fin de l'année.

Il s'agissait d'éviter que l'île d'Houat ne fasse l'objet d'une coupure de ses télécommunications compte tenu de l'état des infrastructures existantes.

La société EIFFAGE devait fournir un nouveau plan d'implantation mais a précisé la veille du conseil être dans l'impossibilité de fournir dans les délais cette modification.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte de ces éléments et maintient sa position quant aux demandes de corrections exprimées.

Reste dans l'attente de la présentation d'un nouveau schéma d'implantation.

LE FUR Philippe

